



OUEST
VALORISATION
Ressources d'innovation

Appel à Manifestation d'Intérêt
Agriculture, Aquaculture, Agroalimentaire

AMI PILOTÉ PAR



AMI

Agriculture, Aquaculture, Agroalimentaire
Septembre 2019

EN PARTENARIAT AVEC





SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
2. THEMATIQUES ET MARCHES	5
3. CARACTERISTIQUES DES TECHNOLOGIES RECHERCHEES	5
4. PROCEDURE DE LA CONSULTATION	6
5. ASPECTS FINANCIERS	7
6. CONFIDENTIALITE	8
7. CALENDRIER DE L'A.M.I	8

1. CONTEXTE

1.1 Les partenaires

La SATT Ouest Valorisation

Depuis 2012, la SATT Ouest Valorisation facilite les relations entre le monde de la recherche et celui des entreprises. En effet, elle est l'interface entre les laboratoires de recherche publics et les acteurs socio-économiques et assume pleinement ses missions de détection, protection de la propriété intellectuelle, d'investissement dans des projets de maturation, de transfert de technologies innovantes à forte valeur économique, et facilite la collaboration de la recherche publique avec les entreprises.



L'Institut National de la Recherche Agronomique

Premier institut de recherche agronomique en Europe, deuxième en sciences agricoles dans le monde, l'INRA mène des recherches au service d'enjeux de société majeurs.

Au cœur de la première région agricole française, les recherches réalisées par les équipes du centre Bretagne-Normandie répondent aux enjeux de durabilité auxquels sont confrontées les filières agricoles et agroalimentaires sur des territoires à forte densité de production. Cinq grandes thématiques illustrent la diversité des recherches et structurent l'identité scientifique du centre :

- Biologie animale intégrative, agro-écologie et gestion durable des productions animales,
- Biologie végétale intégrative, agro-écologie et gestion durable de la santé des plantes,
- Fonctionnement et gestion des agro-systèmes terrestres et aquatiques,
- Elaboration et qualité des aliments d'origine animale - Nutrition et santé,
- Exploitations, marchés et politiques publiques de l'agriculture et de l'environnement.

En région Pays de Loire, le centre INRA a construit son identité autour de 4 axes :

- Biologie végétale intégrative et gestion durable des productions horticolas et des semences,
- Ingénierie des bio-ressources pour les aliments et les matériaux innovants,
- Santé animale, sécurité des aliments, alimentation, santé humaine : biologie et interactions,
- Economie des exploitations et des industries agro-alimentaires, politiques publiques de l'agriculture et de l'environnement.

LE TREMPLIN CARNOT AGRIFOOD TRANSITION

Constitué avec le soutien de la Région Bretagne et sous l'impulsion d'ACT Food Bretagne, AgriFood Transition a été labellisé Tremplin Carnot fin 2016 et a confié ses activités de valorisation à la SATT Ouest Valorisation.

AgriFood Transition répond aux défis scientifiques et technologiques résultant des nouveaux besoins industriels pour l'innovation agricole et agroalimentaire.

1.2 Pour quoi et pour qui faire un A.M.I ?

Cet AMI est lancé par l'INRA et la SATT Ouest Valorisation afin de répondre aux besoins d'entreprises et de filières régionales dans le domaine de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'agro-alimentaire. Au travers de cet appel à manifestation d'intérêt, la SATT Ouest Valorisation sollicite donc les Laboratoires de Recherche de Bretagne et Pays de Loire afin de faire émerger des innovations issues de la recherche académique. Le but est de leur apporter ses ressources et ainsi de favoriser le transfert vers l'industrie. L'objectif final est une orientation plus rapide et plus facile vers le transfert (grâce à l'identification des acteurs en lien avec le besoin).

Les meilleurs projets pourront bénéficier d'un financement en pré-maturation jusqu'à 80 000€.

Une enveloppe financière de 500 000€ est allouée pour ces projets à fort impact régional.

Pour les projets qui pourraient faire l'objet d'un financement supérieur à 80 000€, les équipes de recherches sont invitées à prendre directement contact avec la SATT Ouest Valorisation.

2. THEMATIQUES ET MARCHÉS

Les domaines de recherche visés sont l'agriculture, l'aquaculture et l'agro-alimentaire.

Cet AMI doit permettre de faire émerger de nouveaux projets notamment et non exclusivement dans les domaines suivants :

- la digitalisation de l'agriculture,
- les écotechnologies
- l'environnement
- le bio contrôle animal et végétal,
- les ingrédients pour l'alimentation et la nutrition santé,
- la bioéconomie,
- les procédés agro-alimentaires,
- l'usine agro-alimentaire du futur,
- la production d'énergie à partir de biomasse ou d'effluents,
- la valorisation de la biomasse...

3. CARACTERISTIQUES DES TECHNOLOGIES RECHERCHEES

3.1 Périmètre académique et éligibilité

L'AMI est ouvert d'une part à tous les établissements partenaires de la SATT Ouest Valorisation et d'autre part aux centres techniques sous réserve d'une collaboration avec une unité de recherche qui a confié ses activités de valorisation à la SATT Ouest Valorisation.

L'éligibilité des candidatures nécessite que :

- Le porteur du projet soit salarié de l'établissement partenaire de la SATT Ouest Valorisation ou du Centre Technique
- L'invention faisant l'objet du projet ait été produite par le porteur du projet au titre de son activité de recherche au sein de l'établissement qui l'emploie
- L'invention s'inscrit sur un ou plusieurs thèmes, cf § 2. *Thématiques et marchés*

3.2 Maturité technologique

Cette initiative a pour objet de faire avancer le potentiel de transfert de la technologie.

Les prérequis nécessaires sont une preuve de concept académique déjà validée (résultats préliminaires in vitro à minima obtenus au laboratoire, un code source pour les logiciels...)

Pour chaque invention, il est nécessaire de décrire :

- Le problème que veut résoudre l'invention
- La nouveauté apportée par l'invention
- La nouveauté et les avantages de la solution apportée par rapport à l'existant
- Le stade de développement de l'invention (démonstrateur, prototype, test d'efficacité, méthode testée...).

3.3 Propriété intellectuelle

Les AMI de la SATT Ouest Valorisation s'adressent à des résultats scientifiques dont l'originalité et la nouveauté garantissent leur protection et sur lesquels aucune publication préalable à la protection n'a été effectuée.

Dans le cas de résultats scientifiques ayant déjà fait l'objet d'une protection par un droit de propriété intellectuelle, la SATT Ouest Valorisation examinera les éléments de liberté d'exploitation et la qualité des droits acquis vis-à-vis de la stratégie de valorisation.

La qualité de la propriété intellectuelle est déterminante dans la valorisation et l'exploitation industrielle et commerciale de l'innovation issue du résultat de recherche.

Elle concourt à favoriser et sécuriser l'investissement ultérieur du partenaire industriel en lui assurant un avantage concurrentiel.

4. PROCEDURE DE LA CONSULTATION

4.1 Dépôt des candidatures

Les candidatures sont à formaliser via le document ANNEXE 1 « Dossier de Candidature SATT Ouest Valorisation ». Elles devront être soumises à la SATT Ouest Valorisation selon les modalités suivantes :

- Par email : ami@ouest-valorisation.fr en précisant AMI AAA
- Date limite de dépôt : Le 8 Novembre 2019 à 18h

- Pour toute question et/ou clarifications, vous pouvez écrire à l'adresse ami@ouest-valorisation.fr en précisant AMI AAA.

Un email de validation du dépôt sera envoyé sous 72h après la soumission du dossier.

Ce dossier doit être renseigné en Français, avec la possibilité de joindre des résultats détaillés sous forme d'annexe(s). Le(s) porteur(s) pourra/pourront également joindre des publications si elles se révèlent pertinentes pour l'évaluation de leur dossier.

4.2 Procédure de Pré-sélection

Les dossiers seront analysés par un jury composé de représentants SATT et INRA, avec l'appui d'un cabinet extérieur indépendant.

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les dossiers de candidature en vue de leur sélection :

- Réponse à un besoin industriel/socio-économique
- Niveau de maturité de l'innovation
- Propriété intellectuelle (brevet, savoir-faire...)
- Expertise du/des porteurs de projets dans le domaine
- Environnement scientifique du/des porteurs de projets
- Diversité des applications potentielles
- Perspective de valorisation à moyen-terme (Licensing, création de start-up...) et potentiels retours économiques – intérêt sociétaux.
- Faisabilité eu égard aux moyens demandés/disponibles

5. ASPECTS FINANCIERS

Dans la mesure où les comités les auront validés, les investissements de la SATT Ouest Valorisation pourront couvrir la protection de l'invention, d'éventuels projets de maturation et d'éventuelles activités de business développement.

Les dépenses éligibles dans le cadre des différents financements de la SATT sont :

- Salaires des personnels R&D recrutés par la SATT pour le projet dans la limite de 18 mois
- Etude de marché
- Consommables & fournitures spécifiques au projet
- Documentation et ressources numériques spécifiques au projet
- Frais de déplacement des personnels R&D recrutés par la SATT affectés au projet
- Frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences induits par la réalisation de l'opération

- Prestations de services ou sous-traitance

Dans le cas d'un programme de pré-maturation, la SATT pilote l'élaboration du cahier des charges, en étroite collaboration avec les chercheurs et si possible en associant les industriels. La SATT gère les ressources nécessaires aux projets et suit l'avancement du projet en respect du planning préalablement défini.

6. CONFIDENTIALITE

Les informations contenues dans les dossiers de candidature, à l'exception du résumé de la proposition (*Résumé non confidentiel de 10 lignes*), sont soumises à une stricte et entière confidentialité de la part de la SATT Ouest Valorisation.

7. CALENDRIER DE L'A.M.I

Actions	Dates prévisionnelles
Date de publication	17 septembre 2019
Date limite de candidature	8 novembre 2019 à 18h
Examen des dossiers	Début décembre